



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 240619-063 : Interdiction temporaire d'accès au city stade en raison de travaux.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la réalisation du remplacement du gazon synthétique du city stade par l'entreprise GAPE domiciliée 7 rue Jean Perrin – 66000 PERPIGNAN, situé aux abords du complexe sportif Christian BOURQUIN sise route du Lac à Vinça (66320), portion du terrain cadastré section AC parcelle n° 0016, propriété de la Commune,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de city stade en raison du risque que présente la réalisation de ces travaux pour toute personne étrangère au chantier ;

ARRÊTE

Article 1 : du **lundi 24 au vendredi 28 juin 2024 inclus**, l'accès au city stade de Vinça, aux abords du complexe sportif Christian BOURQUIN sise route du Lac à Vinça (66320), est interdit.

Article 2 : MM. le Secrétaire Général de Mairie et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Île sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 19 juin 2024.

Le Maire de Vinça,



Bruno GUÉRIN.